

COURANT FONDATEUR DE LA CGT

COMITÉS SYNDICALISTES RÉVOLUTIONNAIRES

WWW.SYNDICALISTE.COM

SYNDICALISTES@GMAIL.COM



LE PROJET SYNDICALISTE RÉVOLUTIONNAIRE



LE SOCIALISME

DES SYNDICALISTES

RÉVOLUTIONNAIRES

POUR UNE SOCIÉTÉ LIBRE ET JUSTE

LA « SOCIÉTÉ » EST UNE ASSOCIATION d'individus, rassemblés selon des attentes, des besoins et des projets communs. L'organisation de cette société s'articule donc autour de la nécessité de répondre à ces besoins (besoins vitaux, besoins fondamentaux, besoins sociaux, accomplissements personnels et collectifs, etc.), du mieux possible. Pour chaque attente, chaque besoin, chaque projet humain (se nourrir, se loger, se vêtir, se mouvoir, avoir des loisirs, etc.), une activité productive est nécessaire. C'est le travail, dont les métiers constituent et délimitent chaque domaine.

LE SYNDICAT, BASE LIBRE DE RÉORGANISATION SOCIALE

Le terme « syndicat » vient du grec et l'on pourrait le traduire par « association pour le droit et la justice ». Le syndicat est le lieu privilégié, d'accès ou d'abandon libre, de ceux et celles qui produisent les richesses et les services nécessaires aux besoins des populations. C'est l'organisation historique et « naturelle » des travailleurs et des travailleuses.

Étant la forme-type de l'assemblée, de l'association, le syndicat peut se constituer et se développer partout pour défendre les intérêts et les projets de ceux et celles qui le constituent. Il a la particularité d'être a-partisan, c'est-à-dire qu'il agit en dehors des interprétations philosophiques (souvent inutiles) et il a une fonction autonome éminemment laïque (« commun », « qui vient du peuple »). En cela, le syndicat ne doit pas être conçu comme un simple

outil d'autodéfense prolétarienne au sein du monde du travail, mais comme une structure légitime à intervenir sur tous les aspects du quotidien, de la société, et à les changer. Cantonner le syndicalisme à une besogne défensive dans l'entreprise et lui retirer ses capacités politiques à transformer l'ensemble de la société, c'est nier notre autonomie et notre légitimité à s'emparer nous-mêmes, en tant que classe sociale productive, de nos affaires. C'est pourquoi, depuis ses origines, la CGT se déploie sur deux espaces : d'un côté les professions (le lieu de travail), de l'autre les territoires (le lieu de vie), car les deux sont intimement liés, et changer l'un implique d'agir sur l'autre.

Pour les syndicalistes révolutionnaires, il n'est donc pas nécessaire de passer son temps et son énergie à vouloir créer des réseaux de « comités », de « conseils » ou « d'assemblées citoyennes/populaires » dans les quartiers, dans les entreprises, etc. Les syndicats sont déjà là, avec un réseau très étendu. Ils ont comme fonction d'assurer ces rôles et comme devoir de les assumer. Il suffit simplement de réinvestir massivement ces organisations existantes, de les redynamiser et de les développer partout où l'association d'individus est nécessaire pour débattre et prendre des décisions sur les affaires qui nous concernent collectivement.

Les syndicalistes révolutionnaires considèrent que, si tout ce qui existe dans la société est le fruit du travail des hommes et des femmes, alors la gestion de cette société devrait être confiée aux organisations de travailleurs et de travailleuses que sont les syndicats. Après tout, c'est nous qui travaillons, alors c'est nous qui devons décider !

En effet, nous sommes en capacité de gérer la société, d'une manière plus rationnelle, plus cohérente et plus juste. Pourquoi ? Tout simplement parce que nous sommes les plus qualifiés pour le faire : nous sommes derrière les productions et les services qui font vivre la société.

DÉMOCRATIE DIRECTE ET CONFÉDÉRALISME

La société socialiste que nous voulons se construit autour de la démocratie directe et du confédéralisme. Depuis ses débuts, le syndicalisme révolutionnaire a pratiqué, théorisé, expérimenté les notions de démocratie directe, de confédéralisme et, même, de « communalisme ».

La démocratie directe est ce qu'il y a de plus proche du « gouvernement pour le peuple, par le peuple ». Le débat et l'exercice du pouvoir public doivent irriguer tout ce qui constitue la société. Cela est rendu possible avec les syndicats, qui sont les outils d'association, de mandatement, d'application et de contrôle. Deux échelles, économique et politique, sont à prendre en compte :

- L'unité professionnelle et économique : productions et services socialisés, entreprises coopératives, collectivisations, etc.

- L'unité territoriale et politique : quartiers, communes, localités, régions, pays, etc.

Le maillage associatif et coopératif qui permet l'organisation syndicale fait le lien entre l'économie et la politique, le travail et le territoire afin de coller au plus près des réalités locales. Les syndicats sont les organes d'autorité sociale pour à la fois :

- faire remonter les problématiques et les attentes ;
- débattre pour trouver un démêlé, une solution, par consensus ou par majorité ;

- prendre des décisions qui seront appliquées par les mandatés et les syndicats concernés.

- Des habitants, avec leur syndicat de quartier ou l'union territoriale de leur localité, ont besoin de plus de logements ? Au syndicat local de la construction de s'organiser pour les bâtir.

- Tel village a un réseau de mauvaise qualité ? Au syndicat local des télécommunications de l'améliorer.

- Un problème sanitaire est décelé dans de la nourriture par un syndicat de consommateurs ? Au syndicat local de l'agro-alimentaire d'y remédier.

- Besoin de mieux desservir des lieux d'habitation isolés pour les rattacher au rayonnement d'un bassin de peuplement plus important ? Au Syndicat local des transports de

développer le réseau, aidé du syndicat local de la construction.

- Un litige oppose tel syndicat de travailleurs-producteurs à tel syndicat de consommateurs-utilisateurs sur les moyens productifs utilisés ou sur un produit qui ne correspond pas aux attentes définies au préalable ? Aux fédérations syndicales, dont dépendent ces syndicats, d'enquêter et de faire appel à la conciliation ou jugement d'un conseil de prud'hommes (dont les capacités et terrains d'intervention seront plus étendus qu'ils ne le sont aujourd'hui) issu de la confédération.

Nous pensons donc que la gestion de la société peut se faire directement entre concernés, c'est-à-dire entre acteurs et usagers-consommateurs. Pour permettre la fluidité d'une telle société, en perpétuel mouvement, bouillonnante de vie et de projets, la gestion administrative et politique doit être décentralisée, reposant sur des fédérations syndicales professionnelles par branches d'activité (éducation, transport-logistique, construction, livre, sécurité-défense, etc.) et territoriales (unions locales, syndicats de quartiers, unions syndicales communales, régionales, syndicats de consommateurs, etc.). Les organisations et partis politiques auront un rôle limité en tant que conseillers, écoles de réflexions et forces de propositions. Le pouvoir démocratique de décision et d'application reviendra aux syndicats, qui trancheront.

Toutes les fédérations syndicales, d'ordre économique comme politique, sont régies par un pacte social d'intérêt général, c'est-à-dire une charte ou une « constitution », et s'accordent sur les lois communes validées par la base, c'est-à-dire les syndicats. Ensemble, elles constituent la confédération, qui est l'entité matérielle et institutionnelle pour toute la société. La confédération prendrait en quelque sorte la place de ce que l'on appelle aujourd'hui « l'État ». Les différents pouvoirs – législatif, judiciaire et exécutif – sont séparés, permettant le contrôle de chacun par les autres, tout en étant unifiés par le confédéralisme.

De la plus petite à la plus grande échelle de la confédération, des commissions exécutives composées de mandatés élus pour leurs savoir-faire dans leurs domaines respectifs, mais aussi tirés au sort parmi la population, révocables au besoin, gouvernent et administrent les affaires publiques selon la constitution adoptée, en appliquant les décisions sous le contrôle de la population. Ce contrôle doit s'exercer à tous les niveaux, à travers des commissions et des assemblées qui, réunies régulièrement, permettent aux électeurs de questionner les élus, de leur demander des comptes sur l'exécution de leurs mandats et de déclencher



des procédures de révocation en cas de manquements. Les élections, où qu'elles interviennent, doivent être actives et continues : voter n'est pas signer un chèque en blanc et les électeurs doivent accompagner leurs élus dans l'exercice de leurs mandats.

TRAVAIL ET CULTURE DU MANDAT

Si la culture du profit est celle du capitalisme exploiteur et de la bourgeoisie fainéante, les syndicalistes révolutionnaires comptent sur la culture du travail et sur la prise de responsabilité de chacun dans une société qui se veut fédéraliste et autogérée. Comme le travail est la réponse aux besoins, il est générateur de pactes sociaux et de règles communes.

Si nous pourrions jouir de tous les fruits du labeur, nous devrions aussi tous et toutes nous investir et participer. La condition pour de bonnes relations sociales, et surtout pour prendre part aux moments décisionnaires qui régissent la vie collective, est, bien évidemment, de contribuer au bon fonctionnement de cette vie collective. En cela, le syndicalisme révolutionnaire se veut exigeant envers les faits et bienveillant envers les hommes et les femmes. Il est garant des droits, des libertés, mais aussi des devoirs définis par les différentes assemblées syndicales locales et

s'appliquant dans toute la confédération. En outre, travailler tous et toutes, dans les meilleures conditions possibles, permettra de travailler moins et mieux.

À travers la démocratie directe, nous voulons renouer avec l'origine antique de la démocratie pour affirmer l'égalité de tous et toutes devant l'exercice du « pouvoir », par le biais du mandatement impératif ou semi-impératif, du tirage au sort, du référendum, du contrôle populaire par le syndicat et la possibilité de révoquer. Si, dans l'Antiquité, le système électif était considéré comme « oligarchique » et le système de tirage au sort comme « démocratique », ces deux formes de mandatement peuvent se compléter, selon les domaines.

Prenons pour exemple le niveau professionnel. Organiser, planifier, « diriger » et représenter une entreprise ou un site, même socialisé et sous le contrôle des travailleurs et travailleuses, n'est pas à la portée du premier venu. La tâche technique d'administration et de « direction », déléguée, demande, comme tout travail de qualité, une formation et de l'expérience, bref un savoir-faire certain. Il vaut mieux, alors, que l'équipe de travail concernée élise la personne la plus à même de remplir cette tâche, avec des possibilités de rotation, de codirections et, bien sûr, de révocations.

Le tirage au sort, lui, est égalitaire et impartial. Il permet de maintenir éveillée la conscience de responsabilité

de chacun, car tout le monde peut être appelé à exercer le pouvoir à un moment donné. C'est une piste intéressante pour la gestion courante de la politique à l'échelle locale ou communale. Les débats et résolutions votées étant réalisés à la base de la société, localement, ces mandats tirés au sort auraient comme fonction de veiller au bon déroulement de leur application, au travers de commissions exécutives. Pour les échelles plus grandes, demandant un regard et une gestion plus globaux, les mandats élus et tirés au sort se rassembleraient au sein d'organes exécutifs de la confédération afin de favoriser l'équilibre entre les avis d'experts élus et les mandats impératifs, et éviter les dérives des uns et des autres.

BIEN COMMUN ET BIEN-ÊTRE

Le socialisme que proposent les syndicalistes révolutionnaires fait la synthèse du bien commun (domaine public) et du bien-être (domaine plutôt privé). Le travail est socialisé, c'est-à-dire que la propriété des moyens productifs (productions, services, travaux et activités d'intérêt général) est commune à la population, tout comme les produits qui sortent de ces moyens. Ce socialisme est sous le contrôle des syndicats, c'est-à-dire qu'il est à la fois sous le contrôle de ceux qui travaillent, produisent, et sous le contrôle de ceux qui consomment, utilisent les produits et richesses issus du travail.

Le socialisme n'implique pas forcément des mesures égalitaristes uniformes, forcenées et brutales telles qu'elles ont pu être appliquées par le passé dans certaines régions du monde. La propriété privée et lucrative disparaît tout autant que la disparition (ou la fusion) des classes sociales. Les moyens de production, les services et les biens publics appartiennent à la communauté. Tout est à tous, certes, mais pas sans contraintes ni limites. Nous reconnaissons la propriété d'usage, c'est-à-dire la libre possession et la pleine disposition d'un bien pour son usage personnel, sa famille, ses proches ou tout autre entité que l'on a décidé d'y associer. C'est un bien qu'on maintient en bon état de fonctionnement sans le monnayer. Donc avoir-utiliser son logement, son jardin, son outil de travail, etc., sans ponctionner de la valeur créée par autrui, c'est de la propriété d'usage. Cette propriété-là, participant à un certain bien-être, est un droit que nous ne remettons pas en question, dans la mesure où l'équité est respectée pour tous et toutes. C'est la propriété lucrative que nous visons, c'est-à-dire qui permet à un propriétaire de tirer un revenu d'un bien

qu'il n'utilise pas et qu'il n'entretient pas, bref, de profiter du travail des autres.

Pour les syndicalistes révolutionnaires, le travail n'est pas qu'une notion matérialiste de production-consommation. L'existence ne peut se résumer à l'assouvissement de besoins matériels. Cette vision capitaliste et bourgeoise de la vie, où presque tout se vend et tout s'achète, a fait basculer l'humanité dans un mal-être généralisé. C'est pourquoi le syndicalisme révolutionnaire est garant des libertés et droits qui conduisent au bien-être personnel et collectif, telle la liberté de culte, d'association, de croyance ; tout comme il est garant du développement de tout ce qui pourra améliorer le quotidien de tous et de toutes.

Nota bene

Ces considérations peuvent apparaître un peu hors sol, déconnectées du réel. Les syndicalistes révolutionnaires ne sont pas de ceux et celles qui brassent des illusions ni n'enferment leur pratique militante dans des logorrhées inutiles. Mais il est toujours intéressant de réfléchir et de poser les grandes lignes du projet de société vers lequel nous voulons tendre. En l'exposant ici, nous ouvrons le dialogue, mais nous voulons aussi montrer que les travailleurs et les travailleuses ont déjà entre leurs mains l'embryon d'une société révolutionnaire, sans classes sociales, garante de l'autonomie et des libertés individuelles et collectives. Cet embryon, c'est la CGT, la CGT dans son ensemble, c'est-à-dire ses structures professionnelles (syndicats, unions syndicales, fédérations) et territoriales (unions locales et départementales, comités régionaux). Cette CGT que notre classe sociale a construite il y a plus d'un siècle pour son émancipation, incarnation concrète de la devise de la Première Internationale qui redonne aux travailleurs eux-mêmes le rôle de s'émanciper. Nous n'avons pas à chercher notre révolution dans un parti politique ou une Église, nous l'avons sous les yeux, à portée de main, et nous pouvons la construire dès aujourd'hui. Investissons les syndicats, réapproprions-nous ces outils pour leur redonner leur vocation révolutionnaire et réfléchissons ensemble à quelle société nous voulons bâtir.

Maîtres de nos outils et de ce qu'on produit



Maîtres de nos vies !

CSR

syndicalistes@gmail.com

